



COMMUNIQUE

Le 27 mars 2019

Maladies cardiovasculaires : L'ARS et l'URPS pharmaciens organisent le dépistage précoce en pharmacie.

Le 25 mars prochain, l'ARS et l'URPS pharmaciens lancent une action de dépistage des maladies cardiovasculaires en pharmacie dans le bassin minier. Les personnes présentant les facteurs de risque (surpoids, hypertension, diabète) se verront proposer un dépistage avec ou sans RDV, gratuit et confidentiel. L'objectif étant de faire entrer les malades qui s'ignorent dans un véritable parcours coordonné de soins et éviter ainsi des pathologies plus graves comme l'infarctus, l'AVC ou l'embolie pulmonaire.

Avec un **taux de mortalité prématurée supérieur de 35% à la moyenne nationale**, la région Hauts-de-France est l'une des régions qui présente, pour l'ensemble des maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral, embolie pulmonaire, angine de poitrine, artérite) **l'un des taux de mortalité prématurée les plus élevés par rapport à la moyenne nationale.**

Afin de prévenir les maladies cardiovasculaires ou éviter la survenue de complications, il est nécessaire de **repérer le plus tôt possible les facteurs de risque** (hypertension artérielle, diabète, hypercholestérolémie, surpoids/obésité, sédentarité, tabagisme, stress) et la BPCO (Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive) en particulier chez les personnes les plus éloignées du système de soins. Les patients repérés précocement doivent ensuite être intégrés dans un véritable parcours coordonné par le médecin traitant en lien avec l'ensemble de l'équipe de soins primaires.

Pour cela, **l'ARS et l'URPS pharmaciens ont expérimenté, en 2016** sur le secteur de Lens-Hénin, un mode de dépistage innovant : **un repérage et un dépistage ciblés des facteurs de risque cardio-neurovasculaire dans les lieux de santé où se rend le plus souvent la population : les pharmacies d'officine.** 37 pharmacies volontaires et pharmaciens spécifiquement formés au dépistage (entretien motivationnel, risque cardio vasculaire, outils ...) ont ainsi participé à l'expérimentation. Celle-ci a permis de dépister au total 471 patients. Près de la moitié d'entre eux présentaient au moins deux facteurs de risque, 80 % ont été orientés vers leur médecin traitant.

Ces résultats très encourageants ont conduit l'ARS et ses partenaires à **déployer cette action de dépistage dans tout le bassin minier. Elle sera également déployée en Sambre-Avesnois-Thiérache**, second territoire prioritaire du Projet régional de santé, à partir d'octobre 2019. Elle durera jusqu'au 30 juin 2023 soit sur toute la durée du Projet Régional de Santé (PRS) et bénéficiera du soutien de l'Agence par **un financement de 1,75 million d'euros sur 5 ans.**

Contact presse

URPS Pharmaciens Hauts-de-France

Tél. 03 20 67 21 92

secretariat@urps-pharmaciens-hdf.fr



DOSSIER DE PRESSE

**Renforcer le repérage-dépistage ciblé du risque cardio-neurovasculaire
en pharmacie de ville**

En partenariat avec :



1. Les maladies cardiovasculaires : une problématique forte pour la région et le bassin minier

Les maladies cardio-vasculaires représentent la 2^{ème} cause de mortalité et la 3^{ème} cause de mortalité prématurée (avant 65 ans) en France, avec environ 15 000 décès par an.

La Région Hauts-de-France est l'une des régions qui présente, pour l'ensemble des maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral, embolie pulmonaire, angine de poitrine, artérite), l'un des taux de mortalité prématurée les plus élevés par rapport à la moyenne nationale : l'écart à la moyenne nationale est de + 35 %.

Ce taux est encore plus élevé dans certains secteurs des Hauts-de-France et c'est notamment le cas pour le bassin minier.

Le constat : dépister en pharmacie permet de dépister plus et plus tôt

Afin de prévenir les maladies cardiovasculaires ou éviter la survenue de complications, il est nécessaire de repérer le plus tôt possible les facteurs de risque (hypertension artérielle, diabète, hypercholestérolémie, surpoids/obésité, sédentarité, tabagisme, stress) et la BPCO (Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive) en particulier chez les personnes les plus éloignées du système de soins. Les patients repérés précocement doivent ensuite être intégrés dans un véritable parcours coordonné par le médecin traitant en lien avec l'ensemble de l'équipe de soins primaires.

Pour cela, l'ARS et l'URPS pharmaciens ont expérimenté, en 2016 sur le secteur de Lens-Hénin, un mode de dépistage innovant : un repérage et un dépistage ciblés des facteurs de risque cardio-neurovasculaire dans les lieux de santé où se rend le plus souvent la population : les pharmacies d'officine. 37 pharmacies volontaires et pharmaciens spécifiquement formés au dépistage (entretien motivationnel, risque cardio vasculaire, outils ...) ont ainsi participé à l'expérimentation. Celle-ci a permis de dépister au total 471 patients. Près de la moitié d'entre eux présentaient au moins deux facteurs de risque, 80 % ont été orientés vers leur médecin traitant.

Ces résultats très encourageants ont conduit l'ARS et ses partenaires à déployer cette action de dépistage dans tout le bassin minier. **Le saviez-vous ? Le dépistage cardio-vasculaire en pharmacie est l'une des mesures du « plan de prévention Bassin minier » de l'ARS, qui mobilise pour ce territoire 11 M€ supplémentaires sur 5 ans. (annexe 1).**

Elle sera également déployée en Sambre-Avesnois-Thiérache /, second territoire prioritaire du Projet régional de santé, à partir d'octobre 2019.

2. Le dépistage cardio-vasculaire en pharmacie : comment ça marche ?

Au total 716 officines, dont 448 dans le bassin minier et 268 en Sambre-Avesnois Thiérache, sont invitées à proposer ce dépistage. 40 000 personnes pourraient ainsi en bénéficier. L'action débutera le 25 mars 2019 et durera jusqu'au 30 juin 2023 soit sur toute la durée du Projet Régional de Santé. L'ARS soutient cette action par un financement de 1,75 M€ sur 5 ans.

Inscrite comme priorité par l'ARS dans son projet régional de santé, l'organisation de cette action a été confiée à un groupe de travail piloté par l'URPS Pharmaciens Hauts-de-France, composé de pharmaciens d'officine, médecins généralistes, diabétologues, cardiologues, et de représentants de la Faculté de Pharmacie de Lille. La Fédération Française de Cardiologie Nord-Pas-de-Calais Picardie et la Société Française de Pharmacie Clinique ont été associées dans le cadre de l'élaboration de la formation des équipes officinales.

1. Quelle offre ?

L'action proposée est une **action innovante** qui consiste à développer dans les officines :

- **une offre de repérage / dépistage ciblé du risque cardio-vasculaire pour les patients présentant certains risques ;**
- **de nouvelles pratiques de prévention par les pharmaciens.**

Ce dépistage est réalisé avec ou sans RDV. Il est gratuit et confidentiel

Les pharmaciens d'officine sont préalablement formés :

- aux bonnes pratiques de repérage / dépistage des facteurs de risque,
- à la sensibilisation des patients au risque cardio-vasculaire par une approche motivationnelle,
- et à la mise en place d'un dispositif de repérage / dépistage ciblé du risque cardio-vasculaire via le repérage des facteurs de risque au sein d'officines.

2. Quels publics ?

Les patients présentant un ou plusieurs facteurs de risque - détaillés ci-dessous - pourront bénéficier d'un dépistage. Il permettra une prise en charge précoce en cas de résultat positif.

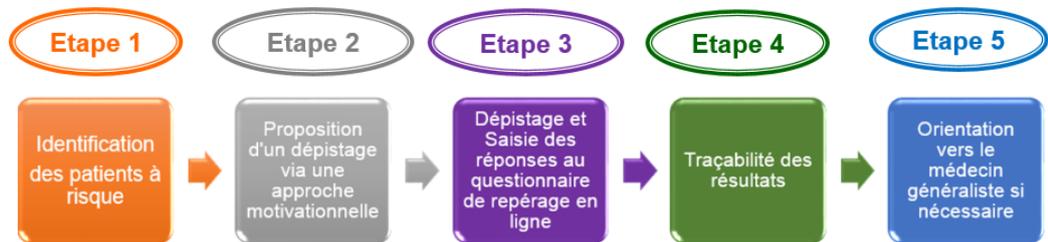
- **Homme de plus de 40 ans, présentant au moins un risque associé**
 - Patient paraissant en surpoids,
 - Fumeur ou ex fumeur arrêté depuis moins de 3 ans,
 - Infarctus du myocarde ou mort subite avant 55 ans chez le père ou chez un parent du 1er degré de sexe masculin, ou avant 65 ans chez la mère ou un parent de premier degré de sexe féminin,
 - Antécédents familiaux d'accident vasculaire cérébral avant 45 ans.
- **Femme de plus de 50 ans, présentant au moins un risque associé :**
 - Patient paraissant en surpoids,
 - Fumeuse ou ex fumeuse arrêtée depuis moins de 3 ans.
 - Infarctus du myocarde ou mort subite avant 55 ans chez le père ou chez un parent du 1er degré de sexe masculin, ou avant 65 ans chez la mère ou un parent de premier degré de sexe féminin,
 - Antécédents familiaux d'accident vasculaire cérébral avant 45 ans,
 - Nourrisson de plus de 4kg.
- **Femme entre 18 et 50 ans ayant des antécédents de diabète gestationnel, présentant au moins un des critères ci-dessous :**
 - Réalisation d'un bilan glycémique depuis plus d'un an,
 - Fumeuse ou ex fumeuse arrêtée depuis moins de 3 ans.

A noter : les patients ci-dessous seront exclus de l'action (critères indépendants des uns des autres)

- Déjà suivi pour une maladie cardio-vasculaire
- Diabétique traité
- Hypertendu traité
- Hypercholestérolémie traitée

- Insuffisance rénale chronique
- Syndrome d'apnée du sommeil

3. Quelle organisation en officine ?



**Par le pharmacien,
dans un espace de
confidentialité, avec
le consentement du
patient.**



Etape 1 **Identification des patients à risque** dans la patientèle via un site hébergeant le questionnaire de repérage / dépistage ciblé créé *spécifiquement* (*Déclic : Dépistez en un clic www.declic.ph*).

Sur ce site, seront saisis instantanément les résultats anonymes de chaque dépistage.

Le pharmacien ciblera dans sa patientèle les patients répondant aux critères d'inclusion.

Afin de mobiliser les patients à se faire dépister, une affiche a été créée à cette occasion et sera affichée dans les officines participantes ainsi que des « stop-comptoir » basés sur le même visuel (documents en annexe du dossier).



Etape 2 **Proposition au patient à risque, d'un dépistage** en officine **avec ou sans rendez-vous** selon les disponibilités des patients.



Etape 3 **Dépistage à l'officine dans un local / espace de confidentialité** tout en respectant le parcours de soins (orientation vers le médecin traitant si nécessaire).

Après consentement du patient, le pharmacien réalise plusieurs mesures et questionnaires :

- Tension,
- Glycémie capillaire,
- Périmètre abdominal

- Calcul de l'IMC (via la mesure du poids et de la taille),
- Questionnaire BPCO (*uniquement pour les patients fumeurs*)
- Questionnaire d'évaluation de la sédentarité

A noter : aucune participation financière n'est demandée au patient dépisté.

Un nouvel outil pédagogique créé spécifiquement pour l'action à destination du patient : l'« *Émoticoeur* » a pour objectif de lui permettre de visualiser ses facteurs de risques cardio-neuro-vasculaires suite au dépistage.



Etape 4

Traçabilité des résultats par le pharmacien afin d'assurer le suivi des patients dépistés.

Traçabilité des résultats

Etape 5

En cas de résultat positif, le pharmacien d'officine incitera le patient à consulter son médecin traitant.

Orientation vers le médecin généraliste si nécessaire

4. La formation des équipes officielles

En amont de la mise en œuvre des dépistages, des sessions de formation des pharmaciens titulaires et adjoints sont organisées de manière à développer les compétences de ces professionnels de santé dans le déploiement de leurs nouvelles missions :

- 4 sessions de formation mi-mars 2019 pour les officines du bassin minier,
- 4 sessions fin septembre / début octobre 2019 pour les officines de Sambre Avesnois Thiérache.

La formation est un pré-requis obligatoire pour participer à l'action sachant que la participation des officines est basée sur le volontariat.

A noter : les préparateurs sont également conviés car ils ont un rôle à tenir dans le repérage de patients à risque.

3. Le pharmacien d'officine : un acteur incontournable de la prévention promotion de la santé

L'URPS Pharmaciens HDF a en charge la mise en œuvre du dépistage du risque cardio vasculaire en officine sous l'égide de l'ARS HDF, laquelle a inscrit cette action comme prioritaire dans le cadre de son Projet Régional de Santé 2018-2023.

Les partenaires ayant contribué à la réflexion de l'action sont les suivants :

- La Faculté de Pharmacie de Lille
- L'URPS Médecins Libéraux Hauts-de-France

Ils ont été associés au montage de l'action dans le cadre de réunions pluridisciplinaires :

- La Fédération Française de Cardiologie (FFC) Nord - Pas-de-Calais Picardie,
- La Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC)
Toutes deux missionnées pour contribuer à la conception de la formation prévue pour les équipes officinales.

Cette action s'inscrit dans le cadre des missions confiées au pharmacien d'officine, professionnel de santé de premier recours telles que prévues :

- dans la loi du **21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires** (loi HPST), stipulant que les pharmaciens d'officine **contribuent aux soins de premier recours qui comprennent notamment la prévention et le dépistage.**
- et dans le cadre de la **Convention Nationale des pharmaciens d'officine (Arrêté du 4 mai 2012) :**
 - **Participation aux actions de prévention et de dépistage**
 - Entretiens pharmaceutiques
 - Accompagnement des patients atteints de pathologies chroniques
 - Accompagnement pharmaceutique du patient...

Le pharmacien d'officine est un acteur clé du système de santé grâce à :

- Sa **proximité géographique** (26 558 pharmaciens titulaires en métropole et 697 en Outre-mer pour 21 192 pharmacies en métropole et 623 en Outre-mer)¹ ;
- Son **accessibilité** et sa **disponibilité sur de longues plages horaires et sans rendez-vous**
- Ses **contacts fréquents avec le public** (4 millions de personnes franchissent chaque jour les portes des officines)
- Sa **connaissance globale du patient** (contexte familial et socioprofessionnel, contact avec l'entourage, historique médicamenteux ...)
- Une **relation de confiance** instaurée avec le patient.

Au vu des éléments précités, **le pharmacien tient un rôle important dans l'éducation à la santé et dans la prévention des maladies chroniques.**

¹ source : Ordre National des Pharmaciens au 01/01/2018

Annexes

Annexe 1

UN PLAN DE MOBILISATION PREVENTION – SANTE POUR LE BASSIN MINIER

Dans les Hauts De France, une part importante de la population a une espérance de vie aussi bonne que dans les autres régions, bénéficie d'un accès aux soins parfois meilleur que la moyenne nationale. Et puis une autre partie de la population, plus fragile socialement, qui vit dans des territoires bien identifiés, n'a pas les mêmes chances.

Cette fracture n'est pas acceptable.

Nous devons lutter collectivement et à long terme contre cette inégalité de santé.

Le schéma régional de Santé 2018-2023 s'engage à :

- Etre collectif, c'est mettre la santé dans toutes les politiques publiques. 80 % des inégalités de santé ne dépendent pas du soin ou du système de santé. Ce sont les facteurs sociaux : emploi, revenus, éducation. C'est l'environnement : logement, milieux extérieurs. C'est le comportement des individus : activité physique, alimentation, addictions ...
- Etre sélectif, c'est prioriser des territoires. C'est prioriser des populations. C'est faire des choix clairs, les expliquer et les assumer.

Un territoire prioritaire : le bassin minier.

Il paye en effet un lourd tribut en matière de santé, avec une mortalité, toutes causes confondues, supérieure de 29 % chez les hommes et de 21 % chez les femmes par rapport à la moyenne française. Une situation défavorable qui persiste, et des inégalités qui continuent à se creuser, dès l'enfance.

Un public prioritaire : les enfants et les jeunes.

Les inégalités sociales de santé subies dès le plus jeune âge ont des répercussions tout au long de la vie. Le capital santé, les bonnes habitudes, se construisent à l'enfance. Une large partie de ce plan de mobilisation est donc axée sur les enfants et les jeunes, ainsi que sur les plus fragiles socialement.

Et une attention particulière aux cancers et maladies cardiovasculaires qui touchent fortement la population du territoire, alors que la participation aux dépistages reste trop faible.

L'ARS Hauts de France soutient un plan de mobilisation prévention et promotion de la santé pour la population du bassin minier, et mobilisera une enveloppe supplémentaire sur 5 ans de 11 Millions d'euros.

Dépistage

du risque cardio-vasculaire.
Gratuit, rapide et facile !



Faites le test
avec votre pharmacien
en 15 minutes !



Une brochure d'information destinée aux patients ciblés en officine a également été conçue pour l'expérimentation.
L'objectif est d'inciter les patients à se faire dépister et à les informer sur le déroulé du dépistage.

Et vous... Êtes-vous à risque ?

Vous êtes un homme de 40 ans ou une femme de 50 ans

- Vous êtes fumeur-euse ou ex-fumeur-euse (arrêt depuis moins de 3 ans)
- Vous pensez avoir des kilos en trop
- Vous n'avez pas une activité physique régulière (minimum 30 minutes par jour)
- Vous avez des antécédents familiaux de maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde ou mort subite)
- Vous avez des antécédents familiaux d'Accident Vasculaire Cérébral (AVC)
- Vous avez accouché d'un nourrisson de plus de 4kg

Vous êtes une femme entre 18 et 50 ans

- Vous avez eu au cours de l'une de vos grossesses un diabète gestationnel

Si vous cochez au moins une de ces cases, n'hésitez pas : faites le test gratuit, rapide et facile avec votre pharmacien en 15 minutes.

ATTENTION

Ce dépistage ne vous concerne pas si vous êtes déjà suivi(e) pour une maladie cardio-vasculaire, un diabète, une hypertension, une hypercholestérolémie, une insuffisance rénale chronique ou pour de l'apnée du sommeil.

Votre Pharmacie

Cachet de l'officine

Cette action est menée par



URPS Pharmaciens Hauts-de-France
118 bis Rue Royale - 59000 Lille
www.urps-pharmaciens-hdf.fr



URPS-Pharmaciens-Hauts-de-France
@URPSpharma_HDF
@contact@urps-pharmaciens-hdf.fr

En association avec



Dans le cadre du



En partenariat avec



Dépistage du risque cardio-vasculaire. Gratuit, rapide et facile !



Faites le test
avec votre pharmacien
en 15 minutes !



Les maladies cardio-vasculaires sont la deuxième cause de mortalité chez l'homme et la première cause chez la femme. Elles touchent également tous les âges, du fait de l'augmentation des facteurs de risque que sont le tabagisme, l'obésité et la sédentarité.

(source www.fedecardio.org).

Ces pathologies peuvent provoquer des séquelles, sources de handicaps plus ou moins sévères, c'est pourquoi il est important de les prévenir.

Votre pharmacien s'engage à vous aider à repérer votre éventuel risque cardio-vasculaire

Il vous posera quelques questions concernant :

- ➔ Vos antécédents familiaux de maladies cardio-vasculaires
- ➔ Votre consommation de tabac
- ➔ Votre âge
- ➔ Votre activité physique
- ➔ Vos antécédents de diabète gestationnel



Votre pharmacien réalisera les mesures suivantes :

1 **Votre tension** : votre pharmacien la mesurera à l'aide d'un tensiomètre. Une tension élevée peut être à l'origine de maladies cardio-vasculaires.

2 **Votre glycémie** : ce facteur, s'il est en excès, donne de précieuses indications sur votre risque cardio-vasculaire.

Ce test nécessite le **prélèvement d'une goutte de sang** et ce n'est pas douloureux.

3 **Votre poids, votre taille et votre périmètre abdominal** :

» votre pharmacien aura besoin de connaître votre poids et votre taille pour calculer votre Indice de Masse Corporelle (IMC).

Pour cela, une balance est disponible à l'officine pour vous peser et une toise pour vous mesurer. Le calcul de l'IMC permet de déterminer si votre poids n'est pas trop élevé par rapport à votre taille.

» le périmètre abdominal se mesure sous les côtes, juste au niveau du nombril. Il permet de vérifier la présence de graisse abdominale, celle-ci étant dangereuse pour le cœur.



Dépistage GRATUIT réalisé dans un espace de CONFIDENTIALITÉ Durée moyenne 15 MINUTES

En fonction des résultats votre pharmacien vous conseillera :

- » d'adopter des mesures hygiéno-diététiques utiles pour votre santé.
- » de consulter votre médecin pour un bilan approfondi.

N'hésitez pas à demander conseil à vos professionnels de santé habituels.

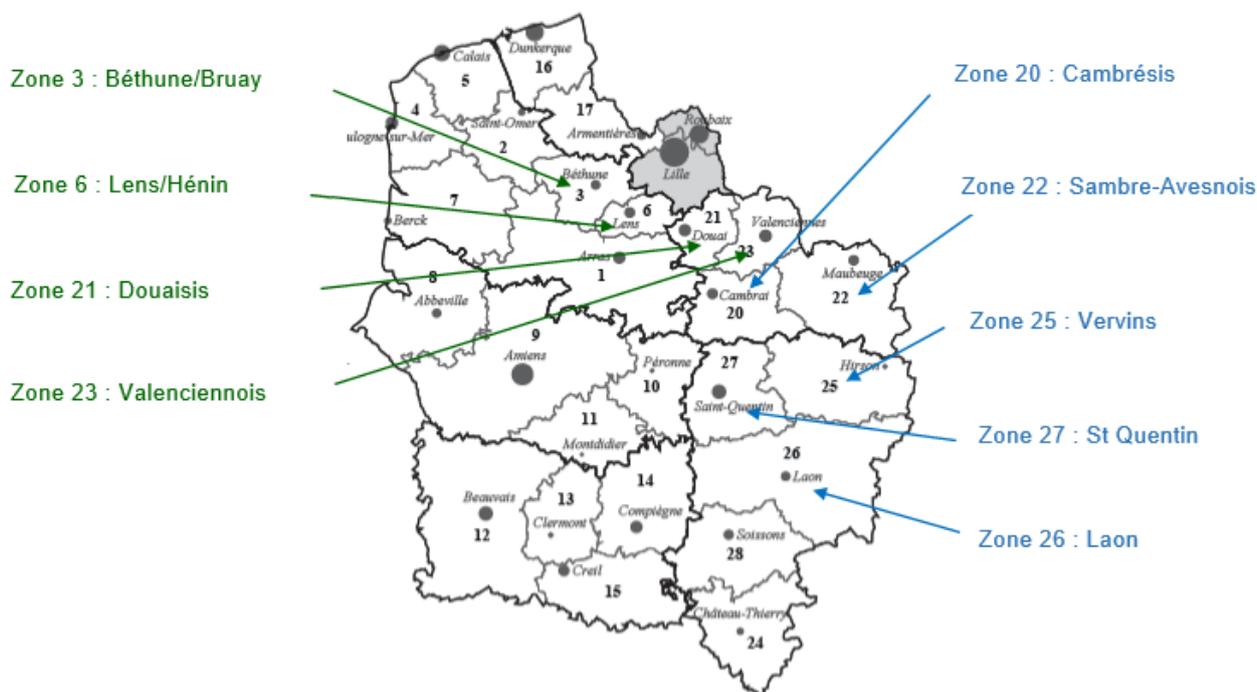
Pour aller plus loin...

Assurance maladie
www.ameli.fr/assure/sante/themes/risque-cardiovasculaire

Fédération Française de Cardiologie
www.fedecardio.org

Annexe 3

Phases déploiement régional



La première vague (en vert) aura lieu dès fin mars 2019 pour les zones suivantes :

- Béthune/Bruay (97 officines),
- Lens/Hénin (138 officines),
- Douaisis (82 officines),
- Valenciennois (131 officines).

La seconde vague aura lieu à compter de mi-octobre 2019 pour les zones suivantes :

- Cambrésis (68 officines),
- Sambre-Avesnois (80 officines),
- Vervins (25 officines),
- St Quentin (48 officines),
- Laon (47 officines).

Au total ce sont 716 officines invitées à participer à cette action.

Annexe 4

Qu'est-ce-que l'URPS Pharmaciens Hauts-de-France ?

Créée par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), l'Union Régionale des Professionnels de Santé rassemble, pour chacune des professions et dans chacune des régions, des professionnels de santé libéraux conventionnés élus par leurs pairs.

Les URPS sont les interlocutrices des Agences Régionales de Santé pour représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral, dont les pharmaciens.

L'URPS Pharmaciens Hauts-de-France a été créée le 15 janvier 2016 suite à la fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie et de fait la fusion des deux URPS de ces régions.

L'URPS Pharmaciens a le souhait de participer à l'ensemble des projets en cours d'élaboration au niveau régional sur différents thèmes tels que la vaccination, la télémédecine, le parcours de la personne âgée...pour que le rôle du pharmacien soit valorisé.

Elle met également en place des expérimentations (dépistage ciblé des maladies rénales chroniques, du risque cardio-vasculaires...) afin de prouver aux autorités de santé le rôle du pharmacien d'officine dans la prévention des maladies chroniques et plus généralement pour **placer le pharmacien d'officine au cœur des parcours de soins**.

L'URPS en quelques chiffres :

- 12 pharmaciens élus par les pharmaciens titulaires et co-titulaires de la région, dont 6 membres qui composent le Bureau présidé par M. Grégory Tempremant (*cf photo*)
- 3 salariées : une directrice, une chargée de mission et une assistante
- Représente près de 2419 pharmaciens titulaires et co-titulaires (Source <http://www.ordre.pharmacien.fr> au 1^{er} janvier 2018)



Pour toute information complémentaire :

URPS Pharmaciens 118 bis rue Royale 59 000 Lille

@ contact@urps-pharmaciens-hdf.fr

☎ 03 20 67 21 92



Rejoignez-nous sur Facebook : URPS Pharmaciens Hauts-de-France

Suivez-nous sur Twitter @URPSpharma_HDF

Consultez notre site : www.urps-pharmaciens-hdf.fr